

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
SUR LE REGISTRE NOMINATIF
DES PERSONNES DITES FRAGILES

Selon l'article L-121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, les communes doivent tenir un registre nominatif des personnes dites fragiles, afin de permettre l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le préfet de Seine et Marne, lors de risques exceptionnels. Les personnes résidant à leur domicile qui le souhaitent, peuvent faire la demande de s'inscrire sur le registre en remplissant ce formulaire.

Les réponses à toutes les rubriques de cette page sont obligatoires, elles permettront une bonne identification de la personne et une meilleure prise en charge par les services d'urgence.

Je soussigné (e)

- demande à être inscrit (e) sur le registre
 sollicite l'inscription d'un tiers sur le registre (Lien de parenté :))

Inscription de Madame Monsieur
Nom : Prénom :

Date de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse :77124 PENCHARD

Courriel :

Je suis une personne :

- Âgée de 65 ans et plus Adulte Handicapée Âgée de 60 ans ou plus,
Reconnue inapte au travail

Personne à prévenir en cas d'urgence :

1) Nom et prénom :Qualité :
Adresse
Téléphone fixe :Portable :
Courriel :

2) Nom et prénom :Qualité :
Adresse
Téléphone fixe :Portable :
Courriel :

TSVP ►



MAIRIE DE
Penchard

M. Marc **ROUQUETTE**
Maire de Penchard

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES DITES FRAGILES

Les réponses aux rubriques de cette page sont facultatives, mais peuvent être utilisées uniquement en cas d'urgence.

Médecin traitant :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe : Portable :

Je déclare bénéficiaire de l'intervention :

d'un service d'aide à domicile, intitulé du service :

Adresse :

Téléphone :

d'un service de soins infirmiers à domicile, intitulé du service :

Adresse :

Téléphone :

d'un service de téléalarme, intitulé du service :

Adresse :

Téléphone :

Autre service :

Je soussigné (e), M atteste l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et avoir pris connaissance du caractère facultatif de cette inscription à laquelle je peux apporter des modifications ou en demander la radiation à tout moment par écrit.

Fait à PENCHARD, le

Signature

Conformément à l'article 27 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la protection des données du 27 avril 2016, les champs d'information que vous remplissez sont nécessaires pour l'inscription sur le registre nominatif des personnes dites fragiles.

Nous ne les transmettrons pas à des tiers. Vous disposez également d'un droit d'accès, de modifications, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Ce droit s'exerce par courrier auprès de nos services ou par courriel, en justifiant de votre identité, à l'adresse suivante : mairie@penchard.fr